

Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



Bienvenue

La **Formation Internationale d'Esthétique** – F.I.E – est un établissement d'enseignement dont le pouvoir organisateur est dirigé par Mme Le Brun et reconnu par l'Union Nationale des Esthéticiennes de Belgique ainsi que par la Fédération Internationale d'Esthétique et Cosmétique – INFA.

La F.I.E a pour objectif de répondre aux exigences du métier face à une société en perpétuelle évolution en proposant un programme théorique et pratique complet. Mais également de former les esthéticiennes accomplies à de nouveaux horizons grâce aux différentes spécialisations proposées : Massages du monde, Spa praticien, Beauté des cils, Onglerie...

La **F.I.E** lance prochainement sa **formation complète en ongles!**

Vous êtes esthéticienne ou praticienne dans l'univers de la beauté & du bien-être ? Vous désirez vous former à **l'onglerie de A à Z** pour proposer de nouveaux services à votre clientèle ou reprendre les bases depuis le début ? Alors notre formation en ongles globale est faite pour vous.

En neuf jours de formation, découvrez et spécialisez-vous en ongles et les différentes techniques de stylisme d'ongle. Que ce soit la simple pose du vernis, à la méthode de chablon en ongles en gel.

Établissement et diplômes non reconnus par la Communauté française de Belgique.

Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



CONTRAT D'INSCRIPTION ONGLERIE GLOBALE – juillet 2022

A renvoyer

Par e-mail: gestion@fie-esthetique.com

| | |
|--------------------------------|---|
| Date d'inscription : | |
| Nom : | Prénom : |
| Adresse : | |
| Code postal : | Ville / pays : |
| GSM : | Tel fixe : |
| E-mail de l'élève : | Nationalité : |
| Langue maternelle : | Numéro de Registre National : (si domicilié en Belgique) |
| Date de naissance : | Lieu de naissance : |
| Tel/GSM membre de la famille : | E-mail membre de la famille : |
| Adresse membre de la famille : | |

Déclare m'inscrire à la spécialisation en **Onglerie Globale** à la F.I.E.

Le montant du minerval par année académique s'élève à **995 euros**.

Le minerval comprend : la formation, les cosmétiques et le matériel mis à disposition à la F.I.E sauf le kit du petit outillage en manucure & pédicure, le linge, le lunch.

La formation est donnée en neuf journées (13, 14, 15 & 16 juillet + 26, 27, 28 29 & 30 juillet 2022), de 9h30 à 16h. Le programme comprend la formation en manucure, pédicure, spa manucure, spa pédicure, pose semi-permanent, pose gel, gel + tips, tips french et technique du chablon

.....Page à parafer

Je m'inscris à la FIE et désire verser le minerval de la manière suivante (à cocher) :

- Un acompte de 495 euros sur le compte bancaire de la F.I.E, pour le.....
(date à inscrire). Le solde de 500 euros doit être versé deux semaines avant le début de la formation, à savoir pour le 10 juillet 2022 au plus tard.
- Un versement du montant intégral - soit 995 euros - à l'inscription versé le (date à inscrire).

Versement à effectuer sur le compte FIE :

Formation Internationale d'Esthétique

16 avenue Boileau 1040 Bruxelles

BE 05 45895610

Banque ING

IBAN : BE51 3631 3306 6862

BIC (Swift) : BBRUBEBB

incluant la communication :

« Minerval Onglerie Globale 2022 » + nom, prénom et numéro de GSM de l'étudiante inscrite. »

Règlementation accordée :

1. Le présent bulletin d'inscription, dûment complété et signé, constitue un contrat entre l'étudiant et la F.I.E visant une formation dans la F.I.E dont le programme est bien connu de l'étudiant et est basé sur la législation en vigueur au moment de sa signature.
2. L'acompte versé lors de l'inscription est **définitivement** acquis à la F.I.E: il ne sera pas remboursé en cas de désinscription pour quelque cause que ce soit.
3. La Direction a le droit de refuser l'élève à poursuivre la formation tant que le retard de paiement n'est pas complètement mis à jour.
4. En cas d'absence, même justifiée, le cours est perdu.
5. En cas d'abandon de cours pendant l'année de la formation, le minerval devra être **obligatoirement** payé jusqu'à la fin de la scolarité, tel qu'établi et signé comme engagement dans ce contrat. Les points 3 et 4 restent applicables en cas de retard.
6. Le minerval doit être clôturé au plus tard le dimanche 10 juillet 2022, sauf dérogation expresse accordée en début d'année scolaire. A défaut, la Direction se réserve le droit de refuser l'élève à l'examen.
7. Le minerval ne comprend pas le kit de manucure/pédicure et le kit de linge (cf. liste du matériel à apporter).
8. La F.I.E ne peut garantir un emploi au terme de la formation.
9. L'étudiante donne la permission à la F.I.E d'utiliser son image lors des photos prises durant les cours pour les supports publicitaires (Facebook, site internet, etc.)
10. Suite à la nouvelle loi sur le RGPD (information sensible), l'étudiant donne son accord à la F.I.E pour exploiter ses données personnelles telles qu'email et numéro de téléphone, même l'année académique terminée, afin d'avertir sur les éventuelles spécialisations ou autre.
11. L'élève s'engage également à respecter le Règlement d'Ordre Intérieur remis avant la rentrée académique.

.....Page à parafer

Toute contestation de quelque nature qu'elle soit, tant en défendant, qu'en demandant est de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles/Nivelles. Dans tous les cas, seul le droit belge sera d'application.

Fait à ----- le -----

L'étudiante

(Signature + lu et approuvé)

(copie de la carte d'identité ou passeport)